

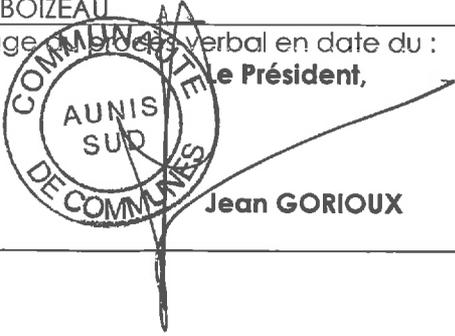


Ma Communauté
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 DÉCEMBRE 2021

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Germain de Marencennes sur la commune de Saint Pierre La Noue, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	25 puis 26 puis 27	34 puis 35 puis 36	
Présents / Membres titulaires :			
<p>Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Madame Pascale BERTEAU) – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Monsieur Laurent ROUFFET) - Raymond DESILLE - Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Madame Danielle BALLANGER) – Micheline BERNARD (a reçu pouvoir de Monsieur Philippe BARITEAU) – Walter GARCIA - Gilles GAY (a reçu pouvoir de Monsieur Joël LALOYUAUX) – Pascal TARDY - Christophe RAULT – Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Monsieur Bruno CALMONT et e Monsieur Eric BERNARDIN) - Didier BARREAU – Pascale GRIS - Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Madame Marie-France MORANT) - Olivier DENECHAUD - Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Philippe PISSOT - Éric GUINOISEAU - Jean-Michel SOUSSIN - Christelle GRASSO - Philippe BODET – Martine LLEU - Marylise BOCHE - Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Monsieur Stéphane AUGÉ) - Frédérique RAGOT – Thierry PILLAUD</p> <p><i>Monsieur Thierry PILLAUD est arrivé à 18h10 et n'a pas participé à la première délibération</i> <i>Monsieur Philippe BODET est arrivé à 18h30 et n'a pas participé aux 7 premières délibérations.</i></p>			
Présent / Membre suppléant :			
Monsieur Yannick BODAN			
Absents non représentés :			Messieurs François PELLETIER (excusé), Baptiste PAIN (excusé), Emmanuel NICOLAS (excusé), Steve GABET (excusé), David CHAMARD (excusé), Matthieu CADOT (excusé), Jean Yves ROUSSEAU (excusé), Jean-Pierre SECQ (excusé), Didier TOUVRON (excusé), Younes BIAR - Thierry BLASZEZYK Mesdames Angélique PEINTRE (excusée), Alisson CURTY (excusée) - Isabelle DECOURT (excusée)
Egalement présents à la réunion :			Mesdames Christelle LAFAYE PELLEFIGUE - Cécile PHILIPPOT – Lydia JADOT - Isabelle DESCHAMPS Monsieur Cédric BOIZEAU
Secrétaire de séance :			Affichage du procès verbal en date du :
Madame Catherine DESPREZ			Le Président,
Convocation envoyée le : 15 décembre 2021			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le : 15 décembre 2021			

Ordre du jour :

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 19 octobre 2021

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 Projet d'unité de méthanisation à Genouillé par Cap Vert Energie - Motion de soutien

2.2 Création de réserves foncières – Surgères – Confirmation de l'intérêt général de la Déclaration d'Utilité Publique

2.3 Avenant n°1 à la convention de partenariat avec Initiative Charente-Maritime – Autorisation de signature

2.4 Parc d'activités économiques du Fief Saint-Gilles – Saint Georges du Bois - Vente d'un terrain (lot 3)

2.5 Droit de Préemption Urbain - Déclaration d'Intention d'Aliéner 21U0012

3. ENVIRONNEMENT

3.1 Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) – Rapport d'activité 2020

3.2 Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis (SYRIMA) – Rapport d'activité 2020

4. FINANCES

4.1 Transfert des parcelles du budget annexe parc d'activités des basses varennes au budget principal

4.2 Budget annexe ZI de Forges : Décision modificative n°1

4.3 Budget annexe ZA Le Thou tranche II : Décision modificative n°1

4.4 Budget annexe ZI Ouest II : Décision modificative n°1

5. GENS DU VOYAGE

5.1 Mise en place d'une médiation départementale dédiée aux grands passages estivaux – Participation financière de la Communauté de Communes Aunis Sud

6. SPORTS

6.1 Vac'en sports - Tarification de l'année 2022 et modification des règlements intérieurs des activités

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

7.2 Organisation du temps de travail – Confirmation de l'application des 1 607h au sein de la Communauté de Communes Aunis Sud

7.3 Modification du tableau des effectifs

8. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

9. REMERCIEMENT

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 19 octobre 2021

(Délibération n°2021-12-01)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 19 octobre 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 Projet d'unité de méthanisation à Genouillé par Cap Vert Energie - Motion de soutien

(Délibération n°2021-12-02)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Accorde son soutien à la création d'une unité de méthanisation territoriale, par la société Cap Vert Energies, sur la commune de Genouillé.

2.2 Création de réserves foncières – Surgères – Confirmation de l'intérêt général de la Déclaration d'Utilité Publique

(Délibération n°2021-12-03)

Sur proposition de **Monsieur Walter GARCIA**, Vice-président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide de confirmer l'intérêt général du projet visant à la création de réserves foncières
- Autorise l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, la déclaration d'utilité publique du projet considéré et la cessibilité des parcelles cadastrées section AH N°294, 297, 397, 399, 401 et 402, sises sur le territoire de la commune de Surgères, ainsi que la saisine du juge de l'expropriation en vue de prononcer l'ordonnance d'expropriation au profit de l'EPFNA,
- Autorise l'Etablissement Public Foncier à signer tout document relatif à cet objet,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du Développement Economique à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.3 Avenant n°1 à la convention de partenariat avec Initiative Charente-Maritime – Autorisation de signature

(Délibération n°2021-12-04)

Sur proposition de **Monsieur Walter GARCIA**, Vice-président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications,

- Autorise Monsieur le Président à signer avec Initiative Charente-Maritime l'avenant N°1 à la convention de partenariat ci-annexé à la présente délibération, dont le projet a été adressé à tous les membres du Conseil Communautaire à l'appui de la convocation à la présente réunion,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du Développement Economique à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.4 Parc d'activités économiques du Fief Saint-Gilles – Saint Georges du Bois - Vente d'un terrain (lot 3)

(Délibération n°2021-12-05)

Sur proposition de **Monsieur Walter GARCIA**, Vice-président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Autorise Monsieur le Président à signer un avant contrat de vente et/ou un contrat de vente avec Monsieur Thierry CANTIN, ou avec toute société de crédit-bail de son choix, ou avec toute autre personne morale représentée par Monsieur Thierry CANTIN, pour un terrain cadastré section ZN N°272 d'une superficie de 1 500 m², sis sur le Parc d'activités économiques du Fief Saint-Gilles à Saint-Georges du Bois, au prix de 18,00 € H.T. le m², soit 27 000,00 € H.T. et 31 562,42 € T.T.C. avec application de la T.V.A. sur marge selon le mode de calcul suivant :

Surface cessible	1 500 m ²
Prix d'achat ramené à la surface cessible	3 722,36 €
Prix de vente H.T.	27 000,00 €
Marge H.T.	23 277,64 €
T.V.A. sur marge	4 562,42 €
Marge T.T.C.	27 840,06 €
Prix de vente T.T.C.	31 562,42 €

- Dit qu'en fonction de l'évolution de la jurisprudence concernant l'application ou pas du régime de la T.V.A. sur marge pour cette vente de terrain à bâtir, et si ce régime vient à ne plus s'appliquer au moment de la réitération par acte authentique, il conviendra alors de réaliser cette vente au prix de 18,00 € H.T. le m², soit 27 000,00 € H.T. et 32 400,00 T.T.C. Que le prix ainsi fixé est taxé sur la valeur ajoutée (T.V.A.) incluse au taux actuellement en vigueur. En cas de modification de ce taux, le prix sera majoré ou minoré en fonction de sa variation,
- Dit que si un avant contrat de vente est nécessaire il sera signé devant notaire, et qu'il déterminera notamment la date butoir pour la signature du contrat de vente du terrain après la levée des clauses suspensives,
- Dit que le contrat de vente sera signé devant notaire,
- Joint à la présente délibération l'estimation du service local des Domaines et le plan de bornage établi par un Géomètre-Expert,
- Dit que l'ensemble des frais sera à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du Développement Economique à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.5 Droit de Prémption Urbain - Déclaration d'Intention d'Aliéner 21U0012

(Délibération n°2021-12-06)

Sur proposition de **Monsieur Walter GARCIA**, Vice-président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Décide de renoncer à l'exercice de son droit de préemption urbain sur le bien d'une superficie totale de 35a 58ca, sis rue des Babigeots à SURGERES (17700), cadastré section ZR n° 314,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et technique de la présente délibération.

3. ENVIRONNEMENT

3.1 Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) – Rapport d'activité 2020

(Délibération n°2021-12-07)

Sur proposition de **Madame Micheline BERNARD**, Vice-présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Prend acte du rapport d'activité du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN), établi au titre de l'année 2020,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

3.2 Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis (SYRIMA) – Rapport d'activité 2020

(Délibération n°2021-12-08)

Sur proposition de **Madame Micheline BERNARD**, Vice-présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Prend acte du rapport d'activité du Syndicat Mixte du Bassin des Rivières et Marais d'Aunis (SYRIMA), établi au titre de l'année 2020,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

4. FINANCES

4.1 Transfert des parcelles du budget annexe parc d'activités des basses varennnes au budget principal

(Délibération n°2021-12-09)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,

- Approuve le transfert des parcelles ZH434 et ZH437 du budget annexe du Parc d'Activités des Basses Varennes vers le Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud pour un montant de 51 785,14 €, TVA sur marge incluse pour 697,01€.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

4.2 Budget annexe ZI de Forges : Décision modificative n°1

(Délibération n°2021-12-10)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve les modifications du budget primitif 2021 du budget annexe ZI de Forges ci-dessous détaillées :

		Section de fonctionnement		Montants		Equilibre section
Chapitre	Fonction	Libellé		diminué	augmenté	
		Dépenses				
		TOTAL		0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Recettes		diminué	augmenté	
70	632	Produit des services		301 900,00 €		
042	632	Opération d'ordre de transfert entre sections			301 900,00 €	
		TOTAL		301 900,00 €	301 900,00 €	0,00 €

		Section d'investissement		Montants		Equilibre section
Chap. / op.	Fonction	Libellé		diminué	augmenté	
		Dépenses				
040	632	Opération d'ordre de transfert entre sections			301 900,00 €	
		TOTAL		0,00 €	301 900,00 €	301 900,00 €
		Recettes		diminué	augmenté	
16	632	Emprunts et dettes assimilées			301 900,00 €	
		TOTAL		0,00 €	301 900,00 €	301 900,00 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

4.3 Budget annexe ZA Le Thou tranche II : Décision modificative n°1

(Délibération n°2021-12-11)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve les modifications du budget primitif 2021 du budget annexe ZA Le Thou Tranche II ci-dessous détaillées :

Chapitre	Fonction	Section de fonctionnement	Montants		Equilibre section
		Libellé	diminué	augmenté	
		Dépenses			
		TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Recettes	diminué	augmenté	
74	632	Dotations et Participations	137 534,00 €		
042	632	Opération d'ordre de transfert entre sections		137 534,00 €	
		TOTAL	137 534,00 €	137 534,00 €	0,00 €

Chap. / op.	Fonction	Section d'investissement	Montants		Equilibre section
		Libellé	diminué	augmenté	
		Dépenses			
040	632	Opération d'ordre de transfert entre sections		137 534,00 €	
		TOTAL	0,00 €	137 534,00 €	137 534,00 €
		Recettes	diminué	augmenté	
16	632	Emprunts et dettes assimilées		137 534,00 €	
		TOTAL	0,00 €	137 534,00 €	137 534,00 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

4.4 Budget annexe ZI Ouest II : Décision modificative n°1

(Délibération n°2021-12-12)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve les modifications du budget primitif 2021 du budget annexe ZI Ouest II ci-dessous détaillées :

Chapitre	Fonction	Section de fonctionnement	Montants		Equilibre section
		Libellé	diminué	augmenté	
		Dépenses			
011	632	Charges à caractère général		40 000,00 €	
		TOTAL	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
		Recettes	diminué	augmenté	
042	632	Opération d'ordre de transfert entre sections		40 000,00 €	
		TOTAL	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €

Chap. / op.	Fonction	Section d'investissement	Montants		Equilibre section
		Libellé	diminué	augmenté	
		Dépenses			
040	632	Opération d'ordre de transfert entre sections		40 000,00 €	
		TOTAL	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
		Recettes	diminué	augmenté	
16	632	Emprunts et dettes assimilées		40 000,00 €	
		TOTAL	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

5. GENS DU VOYAGE

5.1 Mise en place d'une médiation départementale dédiée aux grands passages estivaux – Participation financière de la Communauté de Communes Aunis Sud

(Délibération n°2021-12-13)

Sur proposition de Monsieur Christophe RAULT, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Exprime la volonté de s'associer à la mission de coordination-médiation des grands passages estivaux des gens du voyage, engagée à l'échelle départementale,
- Associe la Communauté de Communes au groupement de commande constitué dans le cadre d'un marché public de prestations intellectuelles et autorise le Président à signer la convention de groupement de commande,
- Arrête comme montant annuel de participation financière de la Communauté de Communes Aunis Sud à cette action, la somme de 1 500 euros,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

6. SPORTS

6.1 Vac'en sports - Tarification de l'année 2022 et modification des règlements intérieurs des activités

(Délibération n°2021-12-14)

Sur proposition de Monsieur Gilles GAY, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Valide les tarifs du dispositif Vac'en sports applicables pour les différentes périodes de vacances scolaires et à compter de la rentrée 2021 comme suit :

TARIFS « petites vacances » sur le territoire	
Tranches de tarification	Tarification 2022
Quotient Familial ≤ 760	42 €
Quotient Familial compris entre 761 et 1 100	68 €
Quotient familial ≥ 1 101	75 €
Résident hors territoire communautaire	97 €

TARIFS « petites vacances » avec hébergement hors territoire	
Tranches de tarification	Tarification 2022
Quotient Familial ≤ 760	162 €
Quotient Familial compris entre 761 et 1 100	188 €
Quotient familial ≥ 1 101	239 €
Résident hors territoire communautaire	288 €

TARIFS « grandes vacances » sur le territoire		
Tranches de tarification	Tarification 2022	
	Sans nuitée	Avec nuitée
Quotient Familial ≤760	70 €	77 €
Quotient Familial entre 761 et 1 100	93 €	101 €
Quotient familial ≥ 1101	98 €	107 €
Résident hors territoire communautaire	122 €	131 €

- Décide que la pré-inscription en ligne sera d'abord ouverte aux enfants habitant le territoire de la CdC Aunis Sud pendant les 2 premiers jours puis sera ouverte à tous,
- Décide de ne pas procéder à une nouvelle délibération tant que la tarification et les règlements intérieurs "Vac en sport" ne seront pas modifiés,
- Décide de valider les modifications des règlements intérieurs "Vac en sport" annexés, et dont les projets ont été adressés aux membres du conseil Communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

(Délibération n°2021-12-15)

Sur proposition de Monsieur Christophe RAULT, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications détaillées,
- Approuve les modalités d'application du RIFSEEP au sein de la Communauté de Communes Aunis-Sud, telles que présentées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2022,
- Décide que la présente délibération entraîne de fait l'abrogation des délibérations antérieures visant l'attribution du régime indemnitaire pour les cadres d'emplois et grades visés dans la présente délibération,
- Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget primitif chaque année.

7.2 Organisation du temps de travail – Confirmation de l'application des 1 607h au sein de la Communauté de Communes Aunis Sud

(Délibération n°2021-12-16)

Sur proposition de Monsieur Christophe RAULT, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Adopte la proposition du Président et les modalités ainsi proposées,
- Arrête comme date de prise d'effet de ces mesures, le 1^{er} janvier 2022,
- Abroge au 1^{er} janvier 2022, les délibérations prises par la Communauté de Communes de Surgères,

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

7.3 Modification du tableau des effectifs

(Délibération n°2021-12-17)

Sur proposition de Monsieur Christophe RAULT, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Approuve la création, à compter du 1^{er} mars 2022,
 - o d'un emploi par le biais d'un contrat de projet de chargé de mission coordonnateur Plateforme Territoriale de Renovations Energétiques (PTRE) / Conseiller info énergie, à temps complet, pour une durée de 24 mois,
 - o Fixe le niveau de rémunération sur la grille indiciaire des attachés, éventuellement assortie d'un régime indemnitaire et du bénéfice de l'action sociale de la collectivité,
 - o Autorise le Président à procéder au recrutement et à signer tous les documents et contrat relatifs à ce dossier,
- Approuve la création, à compter du 1^{er} mars 2022,
 - o d'un emploi par le biais d'un contrat de projet de chargé de mission Communication / Marketing territorial, à temps complet, pour une durée de 36 mois,
 - o Fixe le niveau de rémunération sur la grille indiciaire des attachés, éventuellement assortie d'un régime indemnitaire et du bénéfice de l'action sociale de la collectivité,
 - o Autorise le Président à procéder au recrutement et à signer tous les documents et contrat relatifs à ce dossier,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- Dit que le tableau des effectifs ci-annexé résultant de la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour, est modifié en conséquence,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

8. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur Jean GORIOUX, Président, a informé l'Assemblée des décisions prises en application des délégations données par le Conseil Communautaire :

Décision 2021D87 – Signature de conventions pour la mise à disposition des agents des communes auprès de la Communauté de Communes pour la distribution des publications communautaires.

Décision 2021D88 - Signature de conventions de partenariat dans le cadre du Projet d'Education Artistique et Culturel (PEAC) avec les Coopératives scolaires de Chambon et La Devise.

Décision 2021D89 - Signature d'une convention de partenariat dans le cadre du Projet d'Education Artistique et Culturel (PEAC) avec l'Education Nationale.

Décision 2021D90 - Signature d'une convention de partenariat dans le cadre du Projet d'Education Artistique et Culturel (PEAC) avec la Compagnie L'Orée du Bois.

Décision 2021D91 – Signature d'une convention pour le passage d'une distribution publique d'énergie électrique dans l'extension sud du parc d'activités économiques du Fief Girard (Le Thou) établie avec le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime.

Décision 2021D92 – Virement de crédits n°4 au Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud :

Section de fonctionnement				Libellé	Montant		Equilibre section de fonctionnement
Chap	Art	Fct°	Scé		diminué	augmenté	
				Dépenses			
65	65748	60	ECO	Reversement subvention Initiative Charente-Maritime		64 690,00 €	
				TOTAL	0,00 €	64 690,00 €	64 690,00 €
				Recettes			
77	773	60	ECO	Annulation participation au Fonds de Solidarité et Proximité		64 690,00 €	
				TOTAL	0,00 €	64 690,00 €	64 690,00 €

Section d'investissement				Libellé	Montant		Equilibre section d'investissement
Chap / op	Art	Fct°	Scé		diminué	augmenté	
				Dépenses			
op.208	21738	323	PIVA	Actualisation marché liner piscine de Vandré		320,00 €	
ch. 21	2151	01	AG	Ecritures liées à la convention avec le SDV17		15 282,00 €	
ch. 21	21318	01	AG	Ecritures liées à la convention avec le SDV17		3 877,00 €	
op. 104	2111	01	AG	Intégration terrains Ciré d'Aunis		51 790,00 €	
op. 130	202	518	URBA	Modification PLUIH - SPR	26 400,00 €		
				TOTAL	26 400,00 €		
				Recettes			
op. 209	2031	321	CSA	Etude reprise charpente du dojo	8 000,00 €		
op. 206	217314	323	PISU	Accessibilité ad'ap piscine de Surgères	11 450,00 €		
op. 207	21314	323	PIAG	Accessibilité ad'ap piscine d'Aigrefeuille	6 260,00 €		
				TOTAL	52 110,00 €	71 269,00 €	19 159,00 €
				Recettes			
ch. 21	2151	01	AG	Ecritures liées à la convention avec le SDV17		15 282,00 €	
ch. 21	21318	01	AG	Ecritures liées à la convention avec le SDV17		3 877,00 €	
				TOTAL	0,00 €	19 159,00 €	19 159,00 €

L'opération **208 Piscine de Vandré** est abondée de **320 €** afin de couvrir l'actualisation du marché pour la pause du liner. L'opération **104 Réserve Foncière** est augmentée de **51 790 €** permettant le transfert des parcelles portées par le budget Parc d'Activité des Basses Varennes vers le Budget Principal.

Ces besoins sont couverts par des prélèvements sur les opérations suivantes :

- Opération **130 PLUI** : - **26 400 €** suite à la non réalisation d'études sur une modification du PLUIH
- Opération **209 Complexe sportif d'Aigrefeuille** : - **8 000 €** en raison de la non réalisation de l'étude pour la reprise de la charpente du dojo
- Opération **206 Piscine de Surgères** : - **11 450 €** en lien avec le coût moindre des réalisations dans le cadre de l'Ad'Ap

- Opération **207 Piscine d'Aigrefeuille** : - **6 260 €** en lien avec le coût moindre des réalisations dans le cadre de l'Ad'Ap
En recettes et en dépenses, **19 159 €** sont prévus au **chapitre 21** afin de passer les écritures en lien avec la convention d'assistance avec le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural.

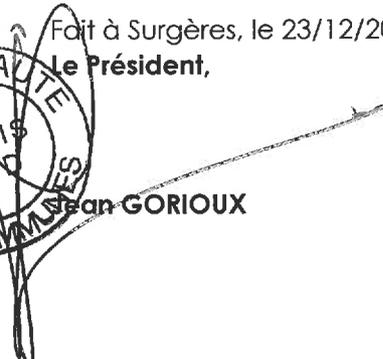
Décision 2021D93 – Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien d'une superficie de 592 m² cadastré section X n°387, sis rue de Bel Air sur la commune de Le Thou.

9. REMERCIEMENT

Monsieur Jean GORIOUX, Président a fait part à l'assemblée des remerciements adressés par :

- Le Président du Centre d'Animation et de Citoyenneté pour le soutien financier
- Madame Josiane CHAPELET de l'association les Restos du cœur de Surgères pour le prêt du tivoli.
- La Présidente de l'Échiquier Surgérien pour le soutien financier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 19h30

Fait à Surgères, le 23/12/2021
Le Président,

Jean GORIOUX



The stamp is circular with the text 'COMMUNAUTÉ AUNIS SURGÈRES DE COMMUNES' around the perimeter. A signature is written over the stamp.